

# DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 18h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Convention de partenariat et de participation financière à la saison 2 du parcours d'accompagnement porté par l'APFDT (juin 2023 à juin 2024)

**Référence :** Dbur 2023.3

Membres en exercice : 13  
Membres présents : 9  
Voix délibératives : 9

**Membres présents :** Jean-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, J-Luc CANTALOUBE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

**Membres excusés :** Sylvian CALS, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Christian PUECH

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Laurine CHANTEREAU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES,

**Autres personnes excusées sans voix délibérative :** Bernard ANDRIEU, Serge BISMUTH

Fort d'une première saison (2021-2022) ayant permis de renforcer les démarches de transition des territoires et de l'intérêt confirmé des parties prenantes pour l'approche de la Fabrique des Transitions, les territoires participants, l'ADEME et l'Association de Promotion de la Fabrique des Transitions souhaitent poursuivre le travail sur une deuxième saison, plus courte et focalisée sur deux grands enjeux :

- l'élargissement du périmètre d'acteurs mobilisés,
- l'appui au passage à l'acte autour d'un « projet Totem »

Le Pôle participerait au coût de cette démarche à hauteur de 3 500 €.

Une convention de partenariat et de participation financière (ci-annexée) a été rédigée par l'APFDT.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat et de participation financière annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer au nom et pour le compte du PETR Albigeois Bastides ladite convention et tout autre document contractuel relatif à celle-ci,
- **Précise** que les crédits destinés au financement de cette dépense sont inscrits au Budget de l'exercice.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,  
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

